



**MINISTÈRE  
CHARGÉ  
DES COMPTES  
PUBLICS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Paris, le 7 février 2025

N° 125

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

**Frapper les réseaux organisant les filières illégales d'immigration au portefeuille : TRACFIN et la Direction Nationale de la Police aux Frontières resserrent leur coopération.**

*À l'occasion d'un déplacement à Lognes à l'Office de lutte contre le trafic illicite de migrants (OLTIM) le 07 février 2025, Bruno RETAILLEAU, ministre d'État, ministre de l'Intérieur et Amélie DE MONTCHALIN, ministre chargée des Comptes publics annoncent la prochaine signature d'une convention permettant de renforcer la coopération et les échanges entre TRACFIN, le service de renseignement financier, et la Direction Nationale de la Police aux frontières (DNPAF).*

Dans un contexte de lutte accrue contre le trafic illicite de migrants et les circuits financiers clandestins, la convention signée entre TRACFIN et l'Office de lutte contre le trafic illicite de migrants (OLTIM) vise à optimiser les échanges d'informations entre les deux services pour identifier et démanteler les réseaux criminels impliqués dans le trafic de migrants et le blanchiment de capitaux.

TRACFIN, service de renseignement financier du ministère de l'Économie et des Finances, mettra à disposition son expertise en matière d'investigations financières afin d'identifier les flux bancaires et non bancaires liés à ces activités criminelles. De son côté, l'OLTIM, service spécialisé de la Direction nationale de la police aux frontières (DNPAF), apportera ses capacités d'analyse et d'enquête sur les filières migratoires et les réseaux criminels organisés.

La mise en place de cette coopération renforcée repose sur plusieurs engagements concrets :

- Des échanges réguliers de renseignements entre les deux services, notamment via la cellule d'échange sur le trafic de migrants (CERTIM).
- L'identification et la priorisation des cibles criminelles à entraver.

- La mise en cohérence des actions menées conjointement afin d'améliorer l'efficacité des investigations.
- L'organisation de réunions périodiques et annuelles pour assurer le suivi des opérations et adapter les stratégies en fonction de l'évolution des menaces.

Cette démarche s'inscrit dans la volonté des pouvoirs publics de renforcer les moyens d'action contre les réseaux de passeurs et les circuits de blanchiment associés, en s'appuyant sur une coordination étroite entre les services de renseignement et les forces de sécurité intérieure.

**Contact presse :**

Cabinet du ministre chargée des comptes publics - Tel : 01 53 18 45 37

Mail : [presse.mcp@cabinets.finances.gouv.fr](mailto:presse.mcp@cabinets.finances.gouv.fr)